

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024

BILAN 2022-2023

Coordination

Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés

Collaboration

Direction des communications

Direction générale de la gestion de la main-d'œuvre

Direction générale de la santé publique

Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget
Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement

Direction générale des services sociaux

Direction générale de la planification stratégique et de la performance

Direction générale des technologies de l'information

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles

Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques

Direction générale des aînés et des proches aidants

Secrétariat général

ÉDITION :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-96712-5 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION	2
2.1	Mission	2
2.2	Structure administrative.....	2
2.3	Réseau de la santé et des services sociaux	2
2.4	Consultation des personnes handicapées	3
2.5	Coordination et collaboration à l'élaboration du plan d'action	3
3	RÉALISATIONS DU MSSS EN 2022-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	5
3.1	Obligations légales	5
3.2	Planification stratégique 2019-2023	6
3.3	Ententes de gestion et d'imputabilité 2022-2023	7
3.4	Plan d'action interministériel 2022-2025 de la <i>Politique gouvernementale de prévention en santé</i>	7
3.5	Mesures post COVID-19	7
3.6	Maltraitance envers les personnes âgées et vulnérables	7
3.7	Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021	8
3.8	Déploiement du Programme <i>Agir tôt</i>	8
3.9	Activités de communication.....	9
3.10	Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM).....	9
3.11	Plan d'engagements APE.....	10
3.12	Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 ..	10
4	BILAN 2022-2023 DES ENGAGEMENTS DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	11
1.	Connaissances des employés	11
2.	Emploi des personnes handicapées	13
3.	Accès à l'information	15

4. Accès aux services offerts	16
5. Promotion et sensibilisation des acteurs concernés	20
6. Accessibilité aux solutions informatiques.....	21
5 PLAN D’ACTION 2023-2024.....	22
Actions de promotion, de sensibilisation, d’information et de formation dédiées au personnel et aux intervenants, ainsi qu’aux personnes handicapées et à leurs proches.....	22
Adaptation dans le cadre de toute activité susceptible d’avoir une incidence sur des personnes handicapées.....	23
Accès à l’information	27
Accès aux services offerts	28
Les mécanismes de suivi et d’évaluation.....	33

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APE	Politique À part entière
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CHU	Centre hospitalier universitaire
DC	Direction des communications
DGGMO	Direction générale de la gestion de la main-d'œuvre
DGILEA	Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement
DGPPFC	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés
DGRHR	Direction générale des ressources humaines et de la rémunération
DGTI	Direction générale des technologies de l'information
DP-DI-TSA	Déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme
DGAPDTSARP	Direction générale adjointe des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique
Loi	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieure
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAISM	Plan d'action interministériel en santé mentale
PAJ-SM+	Programme d'accompagnement justice et santé mentale
PAMFE	Programme d'aides matérielles pour les fonctions d'élimination
PAPH 2023-2024	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PMS	Programmes, mesures et services
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
TSA	Trouble du spectre de l'autisme

1 INTRODUCTION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 (PAPH 2023-2024). Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi), les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine, ainsi que les mesures envisagées pour l'année en cours.

Mentionnons également que l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* garantit à toute personne le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur un motif de discrimination énuméré.

En publiant son plan d'action 2023-2024, le MSSS désire poursuivre l'accroissement de la participation, sur les plans social et économique, des personnes handicapées et faire respecter davantage leurs droits. Cette version mise à jour inclut le bilan 2022-2023 du plan d'action.

Une personne handicapée est, selon la définition de la *Loi*, « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » (article 1g).

2 VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

2.1 Mission

La mission de l'organisation consiste à maintenir, à améliorer et à restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle premier du MSSS est de voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux du Québec. Le MSSS est donc responsable de la définition des priorités, des objectifs et des orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et il veille à leur application. Il évalue également les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

2.2 Structure administrative

Pour mener à bien ses mandats sectoriels, le MSSS dispose d'une structure administrative qui reflète les secteurs d'intervention qui lui sont propres. Il regroupe les directions générales présentes dans l'organigramme suivant: [Organigramme du MSSS | Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#)

Parmi ses unités, le MSSS compte une Direction des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique (DPDTSARP) au sein de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC).

Plusieurs organismes et comités liés au domaine de la santé et des services sociaux relèvent du Ministère. Les coordonnées et autres renseignements de ces organismes peuvent être consultés sur le site Web du MSSS à l'adresse: www.msss.gouv.qc.ca/ministere/organisme.php.

2.3 Réseau de la santé et des services sociaux

Le MSSS partage ses responsabilités avec 34 établissements publics dont le rôle le plus important consiste à donner à la population, ainsi qu'aux personnes handicapées qui en font partie, des services de santé et des services sociaux. Ces établissements sont responsables de la mise en œuvre des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique. Ils ont aussi l'obligation légale de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur les services de santé et services sociaux*, les établissements exercent une responsabilité populationnelle impliquant notamment une obligation de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire donné, ainsi que des personnes handicapées qui en font partie, en :

- rendant accessible un ensemble de services sociaux et de santé disponibles, de qualité, fluides et sécuritaires, axés sur les besoins des usagers ;
- assurant l'accompagnement des personnes et le soutien requis ;
- agissant en prévention sur les déterminants de la santé.

Cette obligation, qui requiert une collaboration entre l'établissement et les divers partenaires sectoriels, contribue à prévenir et à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

2.4 Consultation des personnes handicapées

Dans ses travaux, le MSSS collabore, notamment, avec le Comité consultatif des associations nationales de défense des droits des personnes handicapées, composé des organisations suivantes :

- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) ;
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) ;
- Fédération québécoise de l'autisme (FQA) ;
- Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI).

2.5 Coordination et collaboration à l'élaboration du plan d'action

La Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC) est responsable de l'élaboration du plan d'action. Afin de se conformer aux obligations de la *Loi*, un comité de suivi a été mis en place pour sélectionner des actions pertinentes et assurer leur accomplissement. Son mandat consiste à déceler les obstacles, à proposer des mesures pour les réduire, à assurer la mise en œuvre des mesures relevant des diverses directions, à veiller à la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les activités de leur direction ainsi qu'à effectuer le bilan des mesures.

Pour produire le présent bilan et plan d'action, le comité de suivi a été consulté au cours du printemps 2023. Une personne handicapée employée par le MSSS fait partie du

comité, ce qui se révèle utile pour repérer les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et pour déterminer la priorité des mesures considérées comme les plus aptes à réduire ces difficultés.

Les directions du MSSS qui contribuent à l'élaboration du PAPH 2023-2024 sont les suivantes :

- Direction des communications ;
- Direction générale de la gestion de la main-d'œuvre ;
- Direction générale de la santé publique ;
- Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget ;
- Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement ;
- Direction générale des services sociaux ;
- Direction générale de la planification stratégique et de la performance ;
- Direction générale des technologies de l'information ;
- Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles ;
- Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques ;
- Direction générale des aînés et des proches aidants ;
- Secrétariat général.

3 RÉALISATIONS DU MSSS EN 2022-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En raison de sa mission et en appui à la responsabilité populationnelle des établissements, le MSSS est responsable de plusieurs engagements envers les personnes handicapées qui contribuent à prévenir et à réduire les obstacles à leur intégration et dont les éléments n'apparaissent pas dans les engagements du présent plan d'action.

Le MSSS tient compte des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, orientations, plans d'action, guides et programmes d'aide, et ce, dans l'ensemble de ses programmes-services (déficience physique, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, réadaptation, personnes âgées, proches aidants, santé publique, etc.).

Les réalisations du MSSS incluent notamment des mesures telles que :

- la promotion ;
- l'accessibilité aux services offerts ;
- l'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations ;
- l'accessibilité à l'information et aux documents ;
- l'adaptation aux situations particulières (ex. : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile) ;
- l'adaptation dans le cadre de toute activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées ;
- les actions de sensibilisation, d'information et de formation destinées au personnel et aux intervenants, ainsi qu'aux personnes handicapées et à leurs proches ;
- les mécanismes de suivi et d'évaluation.

3.1 Obligations légales

Rappelons que selon l'article 61.2 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministre responsable de son application, soit le ministre responsable des services sociaux, est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir une incidence significative sur les personnes handicapées.

Découlant de l'article 26.5 de la Loi, la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées a été diffusée en 2007.

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi*, un coordonnateur de services aux personnes handicapées est désigné et le MSSS veille à en informer l'OPHQ. Ce coordonnateur s'assure :

- de la communication entre l'OPHQ et le Ministère pour toute question concernant les personnes handicapées ;
- du respect et de la mise en œuvre des obligations du Ministère conformément à la *Loi* ;
- du suivi des mesures favorisant l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées, que ce soit celles relevant de ses champs de responsabilité ou de celles destinées au public en général ou à ses employés.

Le MSSS désigne madame Améline Bourque, de la DGPPFC, à titre de coordonnatrice ministérielle des services aux personnes handicapées. Toute question ou tout commentaire peuvent lui être adressés par courriel à l'adresse suivante : ameline.bourque@msss.gouv.qc.ca. En vue d'assurer une cohérence optimale des actions, le rôle de personne-ressource désignée en matière de communication adaptée ainsi que la coordination du plan d'action lui sont expressément confiés.

3.2 Planification stratégique 2019-2023

Le Plan stratégique 2019-2023 comprend des engagements qui portent sur l'amélioration de l'accès aux services auprès des personnes handicapées. Ces engagements se définissent ainsi :

- augmenter le nombre de places en services résidentiels pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ;
- augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile ;
- augmenter le nombre d'heures de services de soutien à domicile ;
- augmenter la proportion de jeunes enfants présentant un retard significatif de développement ayant bénéficié de services des programmes en déficience physique ou en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme dans les délais ;
- augmenter le nombre d'enfants dont le dépistage a été réalisé par la plateforme *Agir tôt* ;

- diminuer le nombre de personnes en attente d'un service en santé mentale.

3.3 Ententes de gestion et d'imputabilité 2022-2023

En vue d'améliorer l'accès, l'intégration et la qualité des services offerts aux personnes handicapées, des orientations et des priorités sont déterminées pour les établissements de santé et de services sociaux à l'intérieur des ententes de gestion et d'imputabilité¹.

En plus des indicateurs du plan stratégique, voici un exemple d'attente signifiée : accroître les services offerts aux proches aidants et implanter une coordination en proche aide.

3.4 Plan d'action interministériel 2022-2025 de la *Politique gouvernementale de prévention en santé*

Ce plan d'action présente bon nombre de mesures pour améliorer la santé et réduire les inégalités sociales de santé au Québec. Plusieurs actions touchent les personnes handicapées et les proches aidants, notamment en ce qui a trait à l'accès aux bâtiments, à la littératie en matière de santé, aux activités pour les personnes handicapées et aux proches aidants.

3.5 Mesures post COVID-19

À la levée des mesures sanitaires à la mi-mai 2022, l'ensemble des milieux d'hébergement public, les résidences intermédiaires, les résidences de types familiale ainsi que les résidences privées pour aînées ce sont vu octroyer la pérennisation des primes pour le rehaussement salarial des employés admissibles.

Par la suite, le rehaussement salarial des employés admissibles qui travaillent dans les milieux d'hébergement qui ont une entente avec un établissement en vertu des articles 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) (LSSSS) a également été octroyé.

3.6 Maltraitance envers les personnes âgées et vulnérables

La sanction de *La loi visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes vulnérables* a été réalisée le 6 avril 2022. Cette loi concerne explicitement la clientèle DP-DI-TSA.

1. Les ententes de gestion et d'imputabilité (EGI) constituent des outils permettant au MSSS de définir les modalités des relations avec les établissements de santé. Elles scellent l'engagement commun des parties à atteindre les objectifs convenus, mesurés par des indicateurs.

3.7 Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

Dans le cadre de cette stratégie, le MSSS visait, entre autres, à favoriser la diffusion au sein du réseau de la santé et des services sociaux des initiatives d'éducation à la sexualité à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et des initiatives d'information à l'intention des familles sur la sexualité de leur enfant ont été déployées en mars 2023.

Pour ce faire, le MSSS a mis en place un budget de soutien à la recherche ayant les objectifs suivants :

1. Recenser les outils d'information destinés aux personnes présentant une déficience ;
2. Favoriser la diffusion au sein du réseau de la santé des initiatives d'éducation à la sexualité à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et des initiatives d'information à l'intention des familles sur la sexualité de leur enfant (jeune ou adulte) ;
3. Favoriser la diffusion des pratiques et des interventions visant à repérer et à traiter les conséquences des agressions sexuelles chez les victimes présentant une déficience ;
4. Recenser les outils d'évaluation et d'intervention adaptés pour venir en aide aux agresseurs sexuels ayant une déficience et en assurer la diffusion au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Voici, en guise de résultat, le rapport de recherche intitulé Stratégies de prévention primaire destinées aux adolescents.es ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme. <https://constellation.uqac.ca/id/eprint/9217/>

3.8 Déploiement du Programme *Agir tôt*

Le programme *Agir tôt* poursuit son déploiement au sein du RSSS. Il a comme objectif d'intervenir dès les premières années de vie de l'enfant lorsque des indices de retard dans le développement sont détectés, et ce, pour favoriser le développement harmonieux de chaque enfant et prévenir les impacts à plus long terme. Différents moyens ont été mis en œuvre afin d'y parvenir :

- Surveillance du développement: déploiement de l'outil *ABCdaire 18 mois+* lors du rendez-vous de vaccination à 18 mois sur la plateforme numérique *Agir tôt* (déployé partout au Québec en mai 2022) ;

- Dépistage : poursuite du déploiement d'un processus de dépistage amorcé en 2021 regroupant des questionnaires standardisés sur la plateforme numérique *Agir tôt* afin de préciser si un enfant présente des indices de difficultés développementales lorsqu'on le compare à ce qui est attendu pour son âge dans l'intention de lui donner les services les plus ajustés à ses besoins ;
- Intervention : ajout d'un investissement de 15 M\$ en juillet 2022 afin de renforcer les équipes des programmes-services Jeunes en difficulté, Déficience physique et Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme.

3.9 Activités de communication

Différentes actions de communication ont été réalisées en soutien au PAPH.

Parmi celles-ci, on compte :

- la diffusion du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 sur le site Web du MSSS ainsi que sur Québec.ca ;
- l'annonce de cette diffusion aux employés du MSSS par le biais d'une actualité dans l'intranet ;
- l'adaptation des documents PDF destinés à la population aux normes gouvernementales sur l'accessibilité Web ;
- le partage de publications de l'OPHQ sur les médias sociaux lorsque le sujet touche aussi le MSSS ;
- la participation à la campagne de l'OPHQ sur le recrutement des employés.

Des journées, semaines et mois thématiques en lien avec les personnes handicapées ont été soulignés sur les médias sociaux du MSSS, tels que :

- la Semaine québécoise des personnes handicapées :
 - partage sur les médias sociaux du MSSS de la publication de l'OPHQ
 - diffusion du matériel imprimé de l'OPHQ dans le RSSS
 - publication d'une actualité dans l'intranet ministériel
- le Mois de l'autisme :
 - diffusion à chaque semaine du mois d'un témoignage d'une personne autiste sur la page Facebook du MSSS.

3.10 Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM)

L'action 4.11 du PAISM vise à améliorer la gestion des évaluations des jeunes âgés de 13 à 17 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Pour ce faire, les

évaluations TSA des jeunes âgés de 13 à 17 ans inscrits sur les listes d'attente de pédopsychiatrie des établissements seront transférées aux centres hospitaliers universitaires (CHU) pédiatriques. À cet effet, les CHU recevront un financement total de 9 M\$ afin de rehausser leurs équipes des cliniques de développement. Depuis le démarrage du projet, les transferts progressent à un rythme régulier. Pour 2026, l'objectif des CHU est de diminuer leur délai d'attente.

3.11 Plan d'engagements APE

Dans le cadre du plan d'engagements Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées, soit la mise en œuvre 2021-2024 de la politique *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, le MSSS a pris trois engagements que sont le sociorésidentiel, les activités professionnelles et communautaires, et le service d'interprétariat visuel et tactile.

3.12 Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

Les actions 16 et 17 du Plan d'action gouvernementale en matière de violence conjugale visent à soutenir l'adaptation des services pour les personnes en situation de vulnérabilité dans les organismes communautaires intervenant en violence conjugale. Un financement total de 10 M\$ a été octroyé à 139 organismes (maisons d'hébergement d'urgence et organismes intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents). Plusieurs de ces organismes ont utilisé ces financements pour favoriser une meilleure accessibilité à leurs services pour les personnes en situation de handicap. Notons par exemple :

- l'augmentation de l'offre de services à domicile ;
- l'ajout de matériel pour les personnes à mobilité réduite (ex. : monte-personne, lit électrique, barre d'appui, fauteuil roulant, déambulateur, rampe) ;
- l'aménagement des espaces (ex. : aménagement des salles de bains, adaptation des portes) ;
- la tenue de formation sur l'intervention auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ;
- l'adaptation des outils d'intervention pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ;
- le recours à des services d'interprétariat en langage signé du Québec ;
- la mise sur pied de partenariat et de collaboration avec des organismes intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

4 BILAN 2022-2023 DES ENGAGEMENTS DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. Connaissances des employés

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
1. OBSTACLE		FAIBLE CONNAISSANCE MANIFESTÉE PAR LES EMPLOYÉS À PROPOS DE LA RÉALITÉ VÉCUE PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES			
1.1. Objectif		Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des personnes handicapées			
1.1.1.	Diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) auprès des employés du MSSS	Diffusion, sur le site du MSSS ainsi que sur Québec.ca, du PAPH 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées	Diffusion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 et bilan 2021-2022 – Intranet ministériel.	DC	Réalisé
1.1.2.	Inclure des personnes handicapées au sein du comité de révision du PAPH	Minimum une personne handicapée faisant partie du comité du PAPH 2022-2023	La DGSS a délégué une représentante en 2022-2023.	DGPPFC	Réalisé
1.1.3.	Promouvoir, au sein du MSSS, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées	Activités accomplies au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées et de la Journée internationale des personnes handicapées	Activité de sensibilisation réalisée lors de la journée internationale des personnes handicapées : http://www.intranet.msss/2022/11/journee-internationale-des-personnes-handicapees-3/ Nouvelle dans l'intranet pour annoncer la Semaine québécoise des personnes handicapées.	DC DGPPFC	Réalisé
1.1.4.	Promouvoir la <i>Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Diffusion, dans le site intranet, d'une nouvelle sur la <i>Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées – Politique gouvernementale – Intranet ministériel.	DGPPFC	Réalisé

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
1. OBSTACLE		FAIBLE CONNAISSANCE MANIFESTÉE PAR LES EMPLOYÉS À PROPOS DE LA RÉALITÉ VÉCUE PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES			
1.1.5.	Informé l'ensemble du personnel d'une direction des difficultés vécues par chaque nouvelle personne handicapée entrant en poste	Transmission d'un message pour sensibiliser l'ensemble de la direction concernée aux difficultés vécues par une personne handicapée lorsqu'elle entre en poste, avec l'accord de celle-ci	Une section de l'aide-mémoire à l'intention des gestionnaires lors de l'accueil d'un nouvel employé invite les gestionnaires à transmettre un message à l'ensemble de la direction lorsqu'il embauche une personne handicapée. Aucune embauche n'a nécessité une sensibilisation auprès d'une direction du MSSS.	DGRHR	Réalisé
1.1.6.	Favoriser la formation ou la sensibilisation du personnel	Diffusion de formations ou d'activités de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – http://www.intranet.msss/2022/11/journee-internationale-des-personnes-handicapees-3/ – Colloque: La violence conjugale vécue par les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme – Intranet ministériel – Semaine québécoise de la déficience intellectuelle – Intranet ministériel – Journée et mois de l'autisme – Intranet ministériel – Une équipe de la DGSS a participé à un atelier de sensibilisation sur la communication avec les personnes sourdes. 	DGPPFC	Réalisé

2. Emploi des personnes handicapées

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
2. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'AUGMENTER LA PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DU PERSONNEL EMBAUCHÉ			
2.1. Objectif		Augmenter la représentativité des personnes handicapées au MSSS			
2.1.1.	Déployer le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Nombre de projets d'emploi de personnes handicapées soumis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) dans le contexte du PDEIPH	En 2022-2023, un projet a été soumis. Celui-ci a été retenu.	DGRHR	Réalisé
2.1.2.	Établir un processus de dotation pour favoriser l'embauche des personnes handicapées	Taux de représentativité des personnes handicapées au MSSS	Le taux de représentativité des personnes handicapées était de 1,3% au 31 mars 2023 pour le personnel régulier du MSSS.	DGRHR	Réalisé
2.2. Objectif		Faciliter l'intégration en emploi des personnes handicapées			
2.2.1.	Accompagnement d'accueil/de formation et apprentissage (mode de pratique) pour développer continuellement les tâches	Nombre d'accompagnements en intégration en emploi effectué	Aucun accompagnement recensé.	DGRHR Directions visées intégrant la personne handicapée	En continu

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
2. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'AUGMENTER LA PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DU PERSONNEL EMBAUCHÉ			
2.3. Objectif		Répondre aux demandes d'accommodement faites par des employés handicapés en ce qui concerne l'accès aux biens et aux services			
2.3.1.	Prendre des mesures d'accommodement auprès des personnes handicapées à la suite des demandes	Taux de réponse aux demandes d'adaptation de l'environnement et des postes de travail des personnes handicapées. Autres mesures d'accommodement mises en place pour l'obtention d'un service ou pour l'accès aux locaux sur le plan physique	Une demande en ergonomie et adaptation de poste.	DGRHR	DGRHR
2.4. Objectif		Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation spécialisés pour les employés handicapés			
2.4.1.	Désigner un accompagnateur pour chaque personne handicapée en cas de situations d'urgence	Réalisation d'un rappel auprès des gestionnaires dont l'un des employés est handicapé	Courriel envoyé à tous les gestionnaires le 10 janvier 2023 de la part de la directrice générale adjointe à la DGARHMGC.	DGRHR	Réalisé
2.5. Objectif		Tenir compte, au moment de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ceux-ci pour les personnes handicapées			
2.5.1.	Transmettre au personnel concerné par le processus d'approvisionnement des renseignements relatifs à l'achat et à la location de biens et de services auxquels les personnes handicapées peuvent avoir accès	Nombre de communications liées à l'approvisionnement accessible	Manchette publiée sur l'intranet le 23 février 2023 : L'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.	DGRHR	Réalisé

3. Accès à l'information

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
3. OBSTACLE		ACCÈS À CERTAINES INFORMATIONS OU À CERTAINS BIENS OU SERVICES POUVANT ÊTRE RESTREINT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES			
3.1. Objectif		Améliorer l'accessibilité du site Web du MSSS pour les personnes handicapées			
3.1.1.	Déplacer le contenu des microsites dans l'un des principaux sites du MSSS (section qui s'adresse aux professionnels de la santé sur le site institutionnel du MSSS et le site Québec.ca), ce qui permettra d'assurer le respect des standards d'accessibilité du Web	Nombre de microsites fermés dont le contenu a été déplacé sur l'un des principaux sites du MSSS	Un microsite déplacé durant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Recrutement Santé Québec.	DC	Réalisé
3.1.2.	Rendre compte du nombre de plaintes ou de demandes en lien avec les sites Web et avec l'accessibilité des sites pour les personnes handicapées	Nombre de plaintes ou de demandes reçues et traitées	Aucune plainte ou demande n'a été reçue concernant un problème d'accessibilité.	DC	Réalisé
3.2. Objectif		Tenir compte, au moment de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ceux-ci pour les personnes handicapées			
3.2.1.	Transmettre au personnel concerné par le processus d'approvisionnement des renseignements relatifs à l'achat et à la location de biens et de services auxquels les personnes handicapées peuvent avoir accès	Nombre de communications liées à l'approvisionnement accessible	L'approvisionnement accessible aux personnes handicapées – Intranet ministériel.	DGPPFC DGRHR	Réalisé

4. Accès aux services offerts

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
4. OBSTACLE		DIFFICULTÉ POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES AYANT DES BESOINS MULTIPLES D'AVOIR ACCÈS À L'ENSEMBLE DES SERVICES POUVANT LEUR ÊTRE OFFERTS			
4.1. Objectif		Outiller le réseau de la santé et des services sociaux et ses intervenants à mieux servir ces personnes			
4.1.1.	Élaborer et implanter des formations, en ligne, portant sur les rôles et responsabilités des intervenants-pivots pour assurer une compréhension commune	Différents volets de cette formation élaborés et mis à la disposition des intervenants du réseau	Formation provinciale (3 capsules) sur le rôle d'intervenants pivots disponible sur l'ENA (plateforme Web destinée aux personnels du MSSS et du réseau de la santé et des services sociaux).	DGPPFC Centre d'expertise en santé de Sherbrooke, CIUSSS de l'Estrie – CHUS En consultation : Directions cliniques du MSSS RSSS DP-DI-TSA Usagers partenaires	Réalisé

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
5. OBSTACLE		DIFFICULTÉ POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES AYANT UN PROFIL COMPLEXE D'AVOIR ACCÈS À UNE PLANIFICATION INDIVIDUALISÉE ET COORDONNÉE DE SERVICES			
5.1. Objectif		Faciliter l'accès des personnes handicapées à une démarche de planification individualisée et coordonnée de services			
5.1.1.	Assumer la coordination du Chantier III du Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille, par le MSSS	Recrutement d'un coordonnateur national pour coordonner l'équipe dédiée nationale	Coordonnateur national en poste depuis août 2022.	DGPPFC	Réalisé
5.1.2.	Entamer les travaux nécessaires pour l'opérationnalisation du Chantier III et l'implantation du projet pilote dans les trois régions ciblées (Estrie, Laval, Saguenay–Lac-Saint-Jean)	Travaux entamés en vue de l'opérationnalisation du Chantier III et le début de la phase d'implantation	Travaux entamés visant l'opérationnalisation du Chantier III. Coordinatrice régionale en poste au Saguenay – Lac-Saint-Jean depuis janvier 2023.	DGPPFC	Réalisé – en continu pour 2023-2024.
6. OBSTACLE		MULTIPLICITÉ DES DÉMARCHES ET DES ÉVALUATIONS ENTREPRISES PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMILLE AFIN DE BÉNÉFICIER DES PROGRAMMES, MESURES ET SERVICES (PMS) PUBLICS			
6.1. Objectif		Simplifier les démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille (Chantier II du Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services)			
6.1.1.	Créer des passerelles entre les PMS des ministères et organismes publics permettant la simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services	Collaboration avec l'OPHQ et le groupe de travail interministériel créé à cet effet afin d'entamer les travaux préliminaires sur les passerelles et la création d'une solution numérique	Travaux entamés et poursuivis avec l'OPHQ et les autres ministères et organismes impliqués.	DGPPFC DGTI	En cours de réalisation

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
7. OBSTACLE		DIFFICULTÉ POUR LES FAMILLES DE PERSONNES HANDICAPÉES À AVOIR ACCÈS À UN SOUTIEN (SOUTIEN AUX FAMILLES) ET INÉQUITÉ DANS LE FINANCEMENT DE SERVICES PARMIS LES RÉGIONS			
7.1. Objectif		Rendre l'offre de services de soutien aux familles plus cohérente et équitable			
7.1.1.	Élaborer et implanter un cadre de gestion du programme de soutien aux familles des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	Cadre de référence élaboré et implanté dans le réseau de la santé et des services sociaux	Cadre révisé avec outils développés déposés au SCT le 11 janvier 2023. Premières corrections demandées par le SCT faites et document retourné au SCT.	DGPPFC	Partiellement réalisé – en cours de réalisation – reporté.

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
8. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'ASSURER UN CONTINUUM DE SERVICES ENTRE LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE ET LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX			
8.1. Objectif		Établir un mécanisme formel pouvant améliorer la collaboration entre les deux réseaux			
8.1.1.	Élaborer une entente formelle entre le MSSS et le ministère de la Famille visant à soutenir la collaboration et à assurer un continuum de services entre les services de garde éducatifs à l'enfance et le réseau de la santé et des services sociaux	Entente formelle élaborée	Travaux en cours. La signature de l'entente est prévue pour fin 2023.	DGPPFC	Partiellement réalisé – en cours de réalisation – reporté.
9. OBSTACLE		ENCADREMENTS QUI NE TIENNENT PAS SYSTÉMATIQUEMENT COMPTE DES RÉPERCUSSIONS SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES			
9.1. Objectif		Anticiper les impacts des encadrements afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles, mais plutôt tenter de les réduire			
9.1.1.	Doter le MSSS d'orientations quant au processus interne d'application de la clause d'impact à l'égard des personnes handicapées	Document de soutien réalisé	Guide d'application de la clause d'impact sur les personnes handicapées – Intranet ministériel.	DGPPFC	Réalisé

5. Promotion et sensibilisation des acteurs concernés

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
10. OBSTACLE		MÉCONNAISSANCE PAR LES ACTEURS DU SYSTÈME JUDICIAIRE DES USAGERS DP-DI-TSA ET RÉPERCUSSIONS DE CETTE MÉCONNAISSANCE SUR LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DE CES DERNIERS			
10.1. Objectif		Informier et sensibiliser les acteurs du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM+) sur les approches à préconiser auprès d'usagers DP-DI-TSA			
10.1.1.	Effectuer une présentation portant sur les usagers DP-DI-TSA lors de la journée annuelle du PAJ-SM+ (mai 2022) visant à outiller les différents partenaires quant à l'approche et aux interventions à préconiser avec les usagers	Présentation effectuée	Tenue de la présentation.	DGPPFC	Réalisé

6. Accessibilité aux solutions informatiques

Action		Indicateur	Résultat 2022-2023	Direction	État de réalisation
11. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU SITE CLIC SANTÉ			
11.1. Objectif		Assurer l'accessibilité du site			
11.1.1.	Entreprendre des travaux pour adapter le site Clic Santé	Site accessible selon tous les critères	En cours de réalisation.	DGTI	Partiellement réalisé – en cours de réalisation – reporté.
12. OBSTACLE		ERGONOMIE DES SOLUTIONS INFORMATIQUES NON ADAPTÉE			
12.1. Objectif		Assurer l'accessibilité aux outils logiciels (concerne les nouveaux systèmes d'information à concevoir et offrant des services directs à la population)			
12.1.1.	Promouvoir l'inclusion de critères d'accessibilité dans les devis d'appel d'offres et/ ou dans les spécifications de développement des solutions informatiques	Pourcentage des devis d'appel d'offres et/ou des spécifications de développement qui contiennent les critères d'accessibilité	En cours de réalisation.	DGTI	Partiellement réalisé – en cours de réalisation – reporté.

5 PLAN D'ACTION 2023-2024

Actions de promotion, de sensibilisation, d'information et de formation dédiées au personnel et aux intervenants, ainsi qu'aux personnes handicapées et à leurs proches

Action		Indicateur	Direction	Échéance
1. OBSTACLE		CONNAISSANCES DES EMPLOYÉS À PROPOS DE LA RÉALITÉ VÉCUE PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES		
1.1. Objectif		Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des personnes handicapées		
1.1.1.	Diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) auprès des employés du MSSS	Diffusion, sur le site du MSSS ainsi que sur Québec.ca, du PAPH 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées	DC	Mars 2024
1.1.2.	Inclure des personnes handicapées au sein du comité de révision du PAPH	Minimum une personne handicapée faisant partie du comité du PAPH 2023-2024	DGPPFC	Mars 2024
1.1.3.	Promouvoir, au sein du MSSS, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées	Activités accomplies au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées et de la Journée internationale des personnes handicapées	DC DGPPFC	Juin 2023 Décembre 2023
1.1.4.	Favoriser la formation ou la sensibilisation du personnel	Diffusion de formations ou d'activités de sensibilisation	DGPPFC	Mars 2024
1.1.5.	Former le coordonnateur des dossiers des personnes handicapées et réseautage	Formation tenue et réseautage fonctionnel	DGPPFC	Mars 2024

Adaptation dans le cadre de toute activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées

Action		Indicateur	Direction	Échéance
2. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'AUGMENTER LA PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DU PERSONNEL EMBAUCHÉ		
2.1. Objectif		Augmenter la représentativité des personnes handicapées au MSSS		
2.1.2.	Établir un processus de dotation pour favoriser l'embauche des personnes handicapées	Taux de représentativité des personnes handicapées au MSSS	DGRHR	Mars 2024
2.2. Objectif		Faciliter l'intégration en emploi des personnes handicapées		
2.2.1.	Accompagner à l'accueil, à la formation et à l'apprentissage (mode de pratique) pour développer continuellement les tâches	Nombre d'accompagnements en intégration en emploi effectués	DGRHR Directions visées intégrant la personne handicapée	Mars 2024
2.3. Objectif		Répondre aux demandes d'accommodement faites par des employés handicapés en ce qui concerne l'accès aux biens et aux services		
2.3.1.	Prendre des mesures d'accommodement, auprès des personnes handicapées, à la suite des demandes	Taux de réponse aux demandes d'adaptation de l'environnement et des postes de travail des personnes handicapées. Autres mesures d'accommodement mises en place pour l'obtention d'un service ou pour l'accès aux locaux sur le plan physique	DGRHR	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
2. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'AUGMENTER LA PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DU PERSONNEL EMBAUCHÉ		
2.4. Objectif		Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation spécialisés pour les employés handicapés		
2.4.1.	Désigner un accompagnateur pour chaque personne handicapée en cas de situations d'urgence	Réalisation d'un rappel auprès des gestionnaires dont l'un des employés est handicapé	DGRHR	Mars 2024
2.5. Objectif		Tenir compte, au moment de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ceux-ci pour les personnes handicapées		
2.5.1.	Transmettre, au personnel concerné par le processus d'approvisionnement, des renseignements relatifs à l'achat et à la location de biens et de services auxquels les personnes handicapées peuvent avoir accès	Nombre de communications liées à l'approvisionnement accessible	DGRHR	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
3. OBSTACLE		ENJEUX D'ENTREPOSAGE ET DE VALORISATION DES AIDES À LA LOCOMOTION DANS LES SERVICES D'AIDES TECHNIQUES (SAT) POUR LE PROGRAMME DES AIDES SUPPLÉANT À UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE		
3.1. Objectif		<p align="center">Obtenir le portrait de la situation dans chaque SAT. Documenter les impacts, les solutions mises de l'avant et les propositions pour améliorer la situation. Partager aux autres établissements les initiatives porteuses.</p>		
3.1.1.	Effectuer une tournée provinciale des services d'aides techniques Présenter les résultats de cette tournée à la table des directeurs DPDITSA	Dépôt du rapport de tournée Priorisation des pistes d'action pour contrer les enjeux d'entreposage	DGPPFC	Mars 2024
4. OBSTACLE		MULTIPLICITÉ DES DÉMARCHES ET DES ÉVALUATIONS ENTREPRISES PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMILLE AFIN DE BÉNÉFICIER DES PROGRAMMES, MESURES ET SERVICES (PMS) PUBLICS		
4.1. Objectif		<p align="center">Simplifier les démarches d'accès aux PMS destinés aux personnes handicapées et à leur famille (Chantier II du Projet de simplification des démarches d'accès aux PMS)</p>		
4.1.1.	Créer des passerelles entre les PMS des ministères et organismes publics permettant la simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services	Collaboration poursuivie avec les partenaires interministériels concernés	DGPPFC	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
5. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'ASSURER UN CONTINUUM DE SERVICES ENTRE LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE ET LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX		
5.1. Objectif		Établir un mécanisme formel pouvant améliorer la collaboration entre les deux réseaux		
5.1.1.	Élaborer et signer une entente formelle entre le MSSS et le ministère de la Famille visant à soutenir la collaboration et à assurer un continuum de services entre les services de garde éducatifs à l'enfance et le réseau de la santé et des services sociaux	Entente formelle élaborée et signée	DGPPFC	Mars 2024
6. OBSTACLE		ENJEUX D'ADAPTATION DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE		
6.1. Objectif		Améliorer l'expérience des personnes handicapées dans le cadre de la transformation numérique		
6.1.1.	Sensibiliser les acteurs de l'écosystème de santé et services sociaux au vécu numérique des personnes handicapées	Activité de sensibilisation réalisée	DGTI	Mars 2024

Accès à l'information

Action		Indicateur	Direction	Échéance
7. OBSTACLE		ACCÈS À CERTAINES INFORMATIONS OU À CERTAINS BIENS OU SERVICES POUVANT ÊTRE RESTREINT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES		
7.1. Objectif		Améliorer l'accessibilité du site Web du MSSS pour les personnes handicapées		
7.1.1.	Déplacer le contenu des microsites dans l'un des principaux sites du MSSS (section qui s'adresse aux professionnels de la santé sur le site institutionnel du MSSS et le site Québec.ca), ce qui permettra d'assurer le respect des standards d'accessibilité du Web	Nombre de microsites fermés dont le contenu a été déplacé sur l'un des principaux sites du MSSS	DC	Mars 2024
7.1.2.	Rendre compte du nombre de plaintes ou de demandes en lien avec les sites Web et avec l'accessibilité des sites pour les personnes handicapées	Nombre de plaintes ou de demandes reçues et traitées	DC	Mars 2024
7.2. Objectif		Création d'une solution numérique unique regroupant l'ensemble des informations pertinentes portant sur les programmes, mesures et services à l'endroit des personnes handicapées et les marches à suivre pour y accéder (Chantier II du Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services à l'intention des personnes handicapées et à leur famille).		

Action		Indicateur	Direction	Échéance
7. OBSTACLE		ACCÈS À CERTAINES INFORMATIONS OU À CERTAINS BIENS OU SERVICES POUVANT ÊTRE RESTREINT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES		
7.2.1.	Collaborer avec l'Office des personnes handicapées du Québec et les partenaires interministériels en vue de la création d'une solution numérique unique à cet effet.	Collaboration entamée et poursuivie	DGTI DGPPFC	Mars 2024

Accès aux services offerts

Action		Indicateur	Direction	Échéance
8. OBSTACLE		DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU SITE CLIC SANTÉ		
8.1. Objectif		Assurer l'accessibilité du site		
8.1.1.	Effectuer des travaux pour adapter le site	Rendre le site accessible selon les critères	DGTI	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
9. OBSTACLE		ERGONOMIE DES SOLUTIONS INFORMATIQUES NON ADAPTÉE		
9.1. Objectif		Assurer l'accessibilité aux outils logiciels		
9.1.1.	Inclure des critères d'accessibilité aux devis d'appel d'offres ou aux spécifications de développement des solutions informatiques	100 % des devis d'appel d'offres contiennent les critères d'accessibilité	DGTI	En continu
10. OBSTACLE		BARÈMES DE SERVICES DE RÉPIT À DÉFINIR		
10.1. Objectif		Élaborer et diffuser des barèmes concernant les services de répit		
10.1.1.	Consulter la communauté de pratiques avec les établissements du réseau	Barèmes diffusés	DGPPFC	Juin 2023

Action		Indicateur	Direction	Échéance
11. OBSTACLE		DISPARITÉ DES PRATIQUES EN PROCHE AIDANCE		
11.1. Objectif		Recenser les pratiques pour mieux les comprendre et mieux connaître les disparités existantes		
11.1.1.	Consulter la communauté de pratiques avec les établissements du réseau et les organismes communautaires	Document résumant la recension	DGPPFC	Mars 2024
12. OBSTACLE		ACCÈS AUX AIDES TECHNIQUES À LA COMMUNICATION POUR LES USAGERS VIVANT EN MAISON ALTERNATIVE		
12.1. Objectif		Assurer l'accès au programme pour les usagers y ayant droit dans ce nouveau milieu de vie		
12.1.1.	Prendre une orientation sur l'admissibilité des usagers en maison alternative pour ces aides techniques	Lettre confirmant l'orientation signée par la SMA	DGPPFC	Mai 2023

Action		Indicateur	Direction	Échéance
13. OBSTACLE		MAUVAISE CONNAISSANCE DES PROGRAMMES ET MESURES FINANCIÈRES DISPONIBLES D'AIDES TECHNIQUES À LA COMMUNICATION AU MSSS, AU MEQ ET AU MES AMÈNE UNE COORDINATION NON OPTIMALE		
13.1. Objectif		Informer les intervenants du réseau de la santé et celui de l'enseignement sur les différents programmes et mesures		
13.1.1.	Mettre sur pied un comité interministériel (MSSS-MES-MEQ). Création d'un outil d'information et présentation d'un webinaire aux intervenants du réseau de la santé et de l'éducation	Présence d'un comité Publication de l'outil d'information Présentation du webinaire	DGPPFC (en collaboration avec le MEQ et MES)	Mars 2024
14. OBSTACLE		L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ATTRIBUTION DES CHAUSSURES ORTHÉTIQUES ET APPAREILLAGE DE CHAUSSURES EST NON UNIFORME D'UNE RÉGION À L'AUTRE, CE QUI AMÈNE UNE INÉQUITÉ DANS LES SERVICES OFFERTS		
14.1. Objectif		Obtenir le portrait de l'application du programme dans chaque région. Dégager des pistes d'action pour améliorer sa gestion		
14.1.1.	Effectuer une tournée provinciale des services d'aides techniques Présenter les résultats de cette tournée à la table des directeurs DPDITSA	Dépôt du rapport de tournée Priorisation des pistes d'action pour pallier les disparités régionales	DGPPFC	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
15. OBSTACLE		APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDES MATÉRIELLES POUR LES FONCTIONS D'ÉLIMINATION (PAMFE) NON UNIFORME D'UNE RÉGION À L'AUTRE, CE QUI AMÈNE UNE INIQUITÉ DANS LES SERVICES OFFERTS. PLUSIEURS QUESTIONS EN PROVENANCE DES ÉTABLISSEMENTS SUR L'ÉLIGIBILITÉ OU NON DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS.		
15.1. Objectif		Répondre aux questions des établissements en regard au matériel et équipements admissibles au programme d'aides matérielles pour les fonctions d'élimination. Favoriser l'accessibilité au programme avec le matériel et les équipements qui sont les mieux appropriés et adaptés aux besoins de chaque personne.		
15.1.1.	Effectuer une rencontre avec les responsables du PAMFE de chaque région administrative afin de leur présenter les précisions et clarifications apportées au guide de gestion et son application. Convenir avec les responsables du programme de la modalité la plus efficiente afin de favoriser une bonne circulation d'informations en regard à ce programme et s'assurer que tous les établissements reçoivent la même information simultanément.	Document PowerPoint présentant les précisions et clarifications apportées au guide de gestion du PAMFE Présentation du PowerPoint à l'ensemble des personnes responsables du PAMFE pour chaque région administrative	DGPPFC	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
16. OBSTACLE		DIFFICULTÉ POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES AYANT UN PROFIL COMPLEXE D'AVOIR ACCÈS À UNE PLANIFICATION INDIVIDUALISÉE ET COORDONNÉE DE SERVICES		
16.1. Objectif		Faciliter l'accès des personnes handicapées à une démarche de planification individualisée et coordonnée de services (Chantier III du Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services à l'intention des personnes handicapées et à leur famille).		
16.1.1.	S'assurer que le Chantier III comme projet de démonstration est débuté dans les trois régions ciblées (Estrie, Laval, Saguenay – Lac-Saint-Jean)	Projet débuté et en marche dans les trois régions	DGPPFC	Mars 2024

Les mécanismes de suivi et d'évaluation

Action		Indicateur	Direction	Échéance
17. OBSTACLE		MANQUE D'INFORMATION SUR LA RÉALITÉ RÉSEAU À L'ÉGARD DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES		
17.1. Objectif		Meilleure connaissance sur la réalité réseau et des mesures inscrites aux PAPH		
17.1.1.	Effectuer une consultation de la communauté de pratiques avec les établissements du réseau.	Consultation tenue	DGPPFC	Mars 2024

Action		Indicateur	Direction	Échéance
18. OBSTACLE		ABSENCE D'INFORMATION MINISTÉRIELLE SUR LES PLAINTES CONCERNANT L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET SERVICES.		
18.1. Objectif		Connaissance sur le nombre de plaintes concernant l'accès aux documents et services		
18.1.1.	Tenir des travaux pour assurer l'accès à l'information	Travaux en cours	SG DC	Mars 2024

